Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260512-DCM_2026_39-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Langan

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	13

Vote
A la majorité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

L'an 2026, le 12 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Langan s'est réuni à la Mairie de Langan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOLIVET Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/05/2026.

Présents : M. JOLIVET Thierry, Maire, Mme ABAUTRET Virginie, Mme CHICOUENE Cécile, Mme DAHMOUN Laëtitia, M. GAUPLE Olivier, Mme GODAL Claire, M. GUINARD Dany, M. JACQUES Emmanuel, M. LE BERRE Erwan, M. LE TENNIER Yvan, Mme LEMÉE Marion, M. MOISY Nicolas, Mme ODYE Martine, M. PAILLOUX Fabrice, Mme ROBERT Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme LEMÉE Marion

2026/39 – Dispositif argent de poche 2026

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place le dispositif "Argent de poche", qui offre la possibilité à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité pendant les vacances scolaires, en contrepartie d'une indemnisation.

Ce dispositif permet :
- de valoriser le travail des jeunes et de les responsabiliser,
- de renforcer leur engagement citoyen,
- de découvrir les différents acteurs et services de la commune,
- d'acquérir une première expérience professionnelle.

Le cadre suivant est proposé :
- Ouverture du dispositif à 4 jeunes Langanais âgés de 16 à 18 ans ;
- Session de 5 matinées du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026 ;
- Indemnisation de 15 € par demi-journée et par jeune ;
- Encadrement des jeunes par l'agent technique assisté par des élus référents ;
- Budget global fixé à 300 €.

Après avoir délibéré et voté à la majorité, le conseil municipal :
- APPROUVE la mise en place du dispositif ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/05/2026
Le Maire
Thierry JOLIVET

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260512-DCM_2026_39-DE